

COLOMIERS DANSE CLUB

Dossier d'Inscription Ecole de Danse


2019/2020




Colomiers Danse Club
Club de Loisirs Léo Lagrange
Place du Val d'Aran
31770 Colomiers



Renseignements:

 05 61 78 60 52 (journée)

 06 80 84 22 98 (soir)

Ce dossier, ainsi que d'autres informations, sont disponibles sur notre site :

<http://www.colomiers-danseclub.org>

Consulter également notre page FACEBOOK :

 [@ColomiersDanseClub](https://www.facebook.com/ColomiersDanseClub)

COLOMIERS DANSE CLUB

Vous y apprendrez, avec des professeurs diplômés et expérimentés, à évoluer à deux.

Nos activités : Des cours - des stages - des entraînements - des « Dance Party » - des soirées - un club des anciens adhérents

LES COURS : durée 1 heure (sauf exception et selon danses)

DANSES PROPOSÉES :

Rock, Paso, Valse, Tango, Valse Lente, Samba, Rumba, Mambo, Quick-Step, Cha-Cha, Salsa.....

PROFESSEUR 'TOUTES DANSES': Jean-Luc SAINT CRIQ (Diplômé de la Fédération Française de Danse)

LIEU : Centre Associatif Louis MACABIAU (C.A.L.M) 29 Chemin de la Nasque En Jacca - Colomiers

PLANNING DES COURS 'TOUTES DANSES' :

Jeu de 19H15 à 20H15	1 ^{er} niveau	Ven de 18H30 à 19H30	Mise en pratique
Jeu de 20H25 à 21H25	2 ^{ème} niveau	Ven de 19H30 à 20H30	3 ^{ème} niveau
Jeu de 21H30 à 22H30	Mise en pratique	Ven de 20H35 à 21H35	4 ^{ème} niveau
		Ven de 21H40 à 22H40	5 ^{ème} niveau

PROFESSEUR de SALSA et de ROCK: Pascal RODRIGUES

LIEU : Salle Polyvalente EN JACCA 17 allée de Bigorre, à COLOMIERS

PLANNING DES COURS de SALSA, ROCK:

Mardi de 19H30 à 20H30	1 ^{er} niveau Rock	Mercredi de 19H30 à 20H30	Niveau intermédiaire Salsa
Mardi de 20H30 à 21H30	1 ^{er} niveau Salsa	Mercredi de 20H30 à 21H30	Niveau intermédiaire Rock
Mardi de 21H30 à 22H30	Niveau confirmé Rock	Mercredi de 21H30 à 22H30	Niveau confirmé Salsa

AUTRES DANSES : des cours de LINDY-HOP, BACHATA, SLOW-FOX, KIZOMBA ou autres danses pourront être proposées en fonction des disponibilités de salles, sous forme de cursus de stages ou de stages uniques.

Accès des adhérents aux différents niveaux:

- **Niveau 1 ou débutant:** personne qui n'a jamais pris de Cours à Colomiers Danse Club. Les autres cours (niveaux 2 à 5) sont réservés aux adhérents de la ou des sessions précédentes.
- **Le cours de « mise en pratique »** est réservé aux élèves ayant suivi un des niveaux 3, 4 ou 5, désireux d'apprendre des enchaînements de variations déjà connues pour maintenir les acquis. (celui du jeudi sera ouvert également aux personnes du club désirant réviser certaines danses au tarif horaire des stages)
- **Les cours de salsa et de Rock :** répartis sur 3 niveaux : débutants, intermédiaires, confirmés.
- Le passage d'un niveau au niveau "supérieur" ne se fait systématiquement que pour les N1 « toutes danses ». Pour les autres niveaux, y compris pour les débutants en Salsa et Rock, ce passage doit être validé par le professeur.
- **Le « Club des anciens adhérents »** est réservé aux anciens membres de l'école ayant pratiqué au moins 3 ans, qui ne souhaitent plus suivre de cours hebdomadaires, mais qui peuvent, grâce à cette inscription, participer aux autres activités organisées par la section.

Règles d'inscription des personnes seules:

- Les dossiers d'inscription des personnes seules sont systématiquement mis en liste d'attente
- L'inscription n'est confirmée qu'avec la possibilité d'attribuer un cavalier ou une cavalière, soit un homme seul ou une femme seule qui s'inscrit, soit un adhérent ou une adhérente du niveau supérieur qui accepte d'aider, soit un(e) membre du bureau.
- La priorité sur la liste d'attente est donnée par la date d'inscription (dossier complet).
- L'inscription est confirmée ou infirmée en septembre, en fonction de la liste d'attente et des cavaliers disponibles. Les chèques des personnes seules qui n'ont pu être inscrites sont restitués.

REPRISE DES COURS (2 COURS D'ESSAI POSSIBLES AVANT INSCRIPTION)

ROCK le 17 SEPTEMBRE 2019 - SALSA LE 18 SEPTEMBRE 2019

« TOUTES DANSES » LE 13 OU 19 SEPTEMBRE 2019 (selon niveaux)

RÈGLEMENT INTERIEUR de la Section COLOMIERS DANSE CLUB de CLLL de Colomiers

Mis à jour le 20/04/2019

La section COLOMIERS DANSE CLUB a pour mission d'accueillir les personnes désireuses de pratiquer la danse en couple, dans un esprit de convivialité, par le moyen de cours et d'autres activités festives.

Article 1 : La section « COLOMIERS DANSE CLUB » se compose de :

1. **L'école COLOMIERS DANSE CLUB**, ouverte en priorité à toute personne résidant à Colomiers et âgée de 16 ans minimum. Toute inscription ou réinscription doit débiter par le cours débutant sauf avis express du professeur.
2. Le **'Club des Anciens Adhérents'** ouvert à tous les membres de l'école **COLOMIERS DANSE CLUB** ayant pratiqués au moins trois ans mais ne prenant plus de cours.

Article 2 : Les cotisations sont dues pour une session complète « annuelle » (septembre à juin).

Par commodité et à la demande de l'adhérent ces cotisations peuvent être réparties sur trois chèques, débités aux dates acceptées par l'adhérent lors de son inscription.

Le montant des cotisations est déterminé par le bureau avant chaque assemblée générale annuelle. La cotisation pour les adhérents du Club ou les cotisations pour les adhérents de l'Ecole correspondant à l'année entière ne sont pas remboursées en cas de démission du fait de l'adhérent ou en cas exceptionnel d'exclusion (article 11).

Le remboursement éventuel ne peut être qu'individuel et intervenir uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemple : certificat médical d'incapacité à la danse). Ce remboursement est au prorata des trimestres non effectués.

L'inscription donne accès aux entraînements du dimanche et à toutes les activités organisées à des prix préférentiels par la section COLOMIERS DANSE CLUB. Pour l'école, elle donne, de plus, accès au(x) cours correspondant(s).

Concernant les stages organisés sur plusieurs séances, la participation est due avant le début du stage et pour l'ensemble des séances. Les stages peuvent être annulés si le nombre de participant est insuffisant.

Article 3 : Le rejet d'un chèque devra faire l'objet d'une régularisation dans les 8 jours suivant le rappel d'échéance. A défaut, l'arrêt des droits aux cours, aux entraînements du dimanche et autres activités, sera de plein droit jusqu'à régularisation.

Article 4 : Il est demandé à chaque adhérent de l'école, pour son bon fonctionnement et pour faciliter le travail du professeur, d'être assidu et ponctuel. Les adhérents arrivant en avance dans la salle pour leur cours, alors que le précédent n'est pas encore terminé, doivent faire en sorte de ne pas perturber celui-ci, en particulier, en respectant par leur silence son bon déroulement.

Article 5 : Bénéficiant des locaux mis à notre disposition par la mairie de COLOMIERS, chaque adhérent de la section **COLOMIERS DANSE CLUB** est responsable devant celle-ci, de toute détérioration.

Article 6 : Le club de loisirs Léo Lagrange et la section COLOMIERS DANSE CLUB déclinent toute responsabilité en cas de vol durant les cours ou entraînements, ainsi que durant les activités organisées par la section.

Article 7 : Désistements avant une soirée : si le désistement est signalé 6 jours avant la soirée, le remboursement est intégral. Si la signalisation est faite moins de 6 jours avant la soirée, le remboursement éventuel est décidé par le bureau en prenant en compte des justificatifs donnés.

Article 8 : Les enfants, même accompagnés, ne sont pas admis pendant les activités de la section.

Article 9 : Sauf accord exceptionnel du bureau, les personnes extérieures à l'école et au club ne sont pas admises aux cours, aux entraînements et « dance party » du Dimanche.

Article 10 : Les adhérents de la section **COLOMIERS DANSE CLUB** bénéficient de l'assurance offerte par la Fédération Nationale Léo Lagrange. Celle-ci garantit la responsabilité civile de la fédération, de ses associations affiliées, de leurs dirigeants, salariés et bénévoles, en cas notamment de faute de l'organisateur, ainsi que des adhérents. Sont couverts tous les dommages de caractère accidentel subis par des participants ou autre tiers, du fait de l'activité Léo Lagrange.

Article 11 : Toute personne qui se rendrait responsable de propos, de trouble ou de malveillance, contraire à l'éthique ou pouvant nuire à la bonne marche de la section **COLOMIERS DANSE CLUB**, serait immédiatement exclue pour une durée fixée par le bureau.

Article 12 : Tout changement d'adresse ou de mail de l'adhérent doit être communiqué dans les meilleurs délais aux membres du bureau de la section **COLOMIERS DANSE CLUB**.

Article 13 : Les responsables de la section **COLOMIERS DANSE CLUB** se réservent le droit de modifier le présent règlement, si le bon fonctionnement de la section l'exige. En conséquence, les adhérents sont informés par voie d'affichage.

Article 14 : L'assemblée générale de la section **COLOMIERS DANSE CLUB** est régie par les statuts du club Léo Lagrange.

Article 15 : Le bureau est constitué de 9 membres au maximum choisis parmi les membres du CA (15 membres maximum), avec la possibilité de s'adjoindre des conseillers techniques en cas de besoin. Leurs missions sont définies par le bureau.

Article 16 : Droit à l'image : La section **COLOMIERS DANSE CLUB** se réserve la possibilité d'utiliser l'image de ses adhérents à des fins de communication du club, sauf avis contraire formulé par écrit.

Article 17 : Tout adhérent de la section **COLOMIERS DANSE CLUB** accepte implicitement, dès son adhésion, le présent règlement joint au bulletin d'inscription.

Article 18 : Tout adhérent se doit de fournir un certificat médical lors de la première inscription ainsi que tous les 3 ans, ou dans l'intermédiaire un questionnaire de santé en conformité avec les directives de CLLL Colomiers. A défaut, la personne ne pourra être admise en cours.

Le CA de la Section Colomiers Danse Club

Fiche d'inscription Ecole de Danse 2019/2020

A remettre avec les chèques correspondants, le certificat ou questionnaire médical et la fiche d'adhésion Léo Lagrange

Salle Macabiau lors des cours – 29 Chemin de la Nasque à COLOMIERS, le Jeudi ou le Vendredi, de 20h à 21h30

Salle En Jacca lors des cours - 17 allée de Bigorre, à COLOMIERS, le mardi ou le mercredi de 19h30 à 20h00

Ou au Club Loisirs Léo Lagrange – Place du Val d'Aran – 31770 Colomiers

Cadre réservé à la section

Date Personne prenant l'inscription N°

MONSIEUR (photo indispensable)	Fiche inscription cours	<input type="checkbox"/>	Fiche inscription Léo Lagrange	<input type="checkbox"/>	MADAME (photo indispensable)		
	3 chèques signés (école danse)	<input type="checkbox"/>	1 chèque adhésion Léo Lagrange	<input type="checkbox"/>			
	1 chèque signé (club)	<input type="checkbox"/>	Certificat Médical 1	<input type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>
			Questionnaire Médical 1	<input type="checkbox"/>		2	<input type="checkbox"/>
	TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE						
	Nom		Nom				
	Prénom		Prénom				

<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvelle Adhésion	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvelle Adhésion
Né le	Née le	Adresse	Adresse
Code Postal	Code Postal	Ville	Ville
Téléphone	Téléphone	<u>Adresse mail</u>	<u>Adresse mail</u>
Avez-vous déjà la Carte du Club Loisirs Léo Lagrange dans une autre section ? Si oui, laquelle ?		Avez-vous déjà la Carte du Club Loisirs Léo Lagrange dans une autre section ? Si oui, laquelle ?	

Souhaite(nt) s'inscrire aux cours suivants (durée 1 heure) :

- TOUTES DANSES :** Niveau 1 Niveau 2 Mise en pratique J.
 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5 Mise en pratique V.
SALSA : Débutant Intermédiaire Confirmé
ROCK : Débutant Intermédiaire Confirmé

Cotisation ANNUELLE école de danse : répartie en 3 chèques à l'ordre de CLLL COLOMIERS DANSE CLUB, datés et signés remis lors de l'inscription.

NOTA : -20% lors d'une première inscription OU sur présentation d'une carte d'étudiant

Ecole de Danse	Une heure de cours				Deux heures de cours				Trois heures de cours			
	Columérins		Non Columérins		Columérins		Non Columérins		Columérins		Non Columérins	
Date encaissement	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple
01/10/2019	48	96	50	100	75	150	77	154	98	196	100	200
02/01/2020	48	96	50	100	75	150	77	154	98	196	100	200
01/03/2020	48	96	50	100	75	150	77	154	98	196	100	200
Total prix normal	144	288	150	300	225	450	231	462	294	588	300	600
Total avec -20%	115	230	120	240	180	360	184	369	235	470	240	480

Souhaite(nt) S'inscrire au « Club des Anciens Adhérents » : **réservé aux anciens membres de l'école ayant pratiqué au moins 3 ans, qui ne souhaitent plus suivre de cours hebdomadaires**, mais qui peuvent, grâce à cette inscription, participer aux activités – Soirées, « Dance Party », etc..- organisées par la section.

Cotisation annuelle « club des anciens adhérents » : un chèque à l'ordre de CLLL COLOMIERS DANSE CLUB, remis lors de l'inscription.

Club anciens adhérents	Columérin		Non Columérin	
	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple
Cotisation	30	60	35	70

Attestation CE : Globale individuelle Non

Règlement Intérieur : Lu et Approuvé le

Signature :